



LA TRIBUNE DE GUILLAUMES



DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
D. M. DURANDY
MAIRE
DE GUILLAUMES
+ —

BULLETIN D'INFORMATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Dépôt légal n° 12165

L' EDITORIAL DU. MAIRE

J'avais l'intention de consacrer cet article à la visite reçue par le Syndicat Intercommunal de Valberg le mois dernier de la Commission d'Aménagement des Stations de Sports d'hiver, Commission dépendant du Ministère des Travaux Publics rattachée au Centre de Chambéry et dirigée par Monsieur MICHAUD, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.

Cette visite a revêtu un caractère d'une exceptionnelle importance pour l'avenir à Valberg. Malheureusement, je n'ai pu obtenir encore le texte complet du rapport établi par cette Commission. Dans ces conditions, je pense qu'il est préférable de remettre au prochain numéro de la Tribune, un exposé sur l'aménagement fonctionnel de Valberg dans un avenir immédiat.

Depuis le dernier numéro de la Tribune, la vie communale s'est déroulée normalement comme prévue. En effet, les nombreux chantiers mis en oeuvre à la fin de 1967 et au début de cette année suivent un cours d'exécution normal dont la bonne marche est d'ailleurs relatée à chaque numéro de la Tribune par mon Adjoint Raoul GRAILLE.

Mon propos d'aujourd'hui n'est donc pas de revenir sur ce que vous savez déjà soit par la lecture soit par l'avancement quotidien visible de ces divers chantiers.

Au cours de ce trimestre d'été, de nombreuses réunions, des fêtes, des manifestations d'un caractère plus important se sont déroulées à Guillaumes à une cadence nettement accélérée par comparaison aux années précédentes. Je tiens à préciser que celles-ci n'ont pu être mises sur pied qu'avec la collaboration d'un nombre croissant de personnes dévouées et au travail efficace. En effet, je remarque une participation de plus en plus importante de l'ensemble de la population pour la mise en oeuvre de ces activités collectives, qu'elles soient sociales, professionnelles, sportives ou culturelles.

Je ne veux nommer personne mais j'adresse bien volontiers mes compliments et mes remerciements à tous ceux qui m'ont aidé ou qui ont aidé mes collaborateurs dans l'accomplissement de ce travail utile et nécessaire.

En ce qui concerne l'Administration Communale, je suis heureux de rapporter dans cet article, le compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal présidée par Monsieur Raoul MARCHETTI qui s'est tenue à la Mairie de Guillaumes le lundi 30 septembre sous la présidence d'Honneur de Monsieur Joseph RAYBAUD, Sénateur des Alpes-Maritimes, Président du Syndicat Départemental d'Electricité. A cette réunion, participaient évidemment les représentants des services techniques Génie Rural et Electricité de France.

La Commune de Guillaumes était représentée par Messieurs Raoul GRAILLE et René ROBERT, Adjoints au Maire. Ces derniers ont obtenu satisfaction pour deux projets sur les trois que j'avais présenté devant le Syndicat.

Il s'agit de l'électrification du quartier du Sueil à Bouchanières et du renforcement de la basse-tension au quartier de la Ribière, quartier où quatre demandes de permis de construire sont actuellement en instance. Le montant des travaux prévus et retenus s'élève à la somme de cinq millions d'anciens frs.

Par contre, le troisième projet qui était celui de l'électrification du quartier de la Var auquel je tiens beaucoup n'a pu être retenu. Cependant, j'ai de bonnes raisons de penser qu'il sera inscrit dans le prochain programme en raison de son intérêt et de la modicité des frais qu'il occasionne. J'espère que le retard ne sera que d'une année environ.

En ce qui concerne les projets retenus, en principe, ils doivent être adjugés en novembre 1968 pour être exécutés durant l'année 1969.

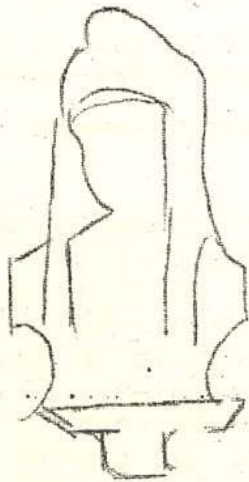
Je remercie mes Adjoints qui ont bien défendu nos intérêts et je remercie aussi le Président et les membres du Syndicat qui ont bien voulu prendre en charge notre demande d'ailleurs parfaitement justifiée.

Enfin, pour terminer sur un espoir, je tiens à signaler qu'il est question de créer à Guillaumes une nouvelle classe en vue d'assurer la scolarité à partir de 12 ans. Si ce projet était retenu par l'Administration, la Commune fera certainement tout son possible pour faciliter sa réalisation.

J'espère être en mesure de donner des précisions plus grandes à la fin de l'année.

ooooooooooooo
oooooooooooo
ooooo
ooo
o

RF



Le Conseil Municipal, s'est réuni le 2 septembre et voici les principales délibérations prises au cours de cette séance.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1968 -

Le Conseil Municipal a adopté le compte de gestion et le compte administratif relatifs à l'année 1967. L'examen de ces deux documents qui ont été approuvés fait ressortir un excédent de recettes ordinaires de 9.825, 84 F et un excédent de recettes extraordinaires de 71.625,14 F

Ces deux documents ont été approuvés par le Conseil Municipal sous la présidence du Doyen d'âge Monsieur Lucien ARNAUD, et en l'absence de Monsieur le Maire, ainsi que le veut la loi Municipale.

Ensuite, le Conseil Municipal a adopté le budget supplémentaire qui permettra de régler le montant des travaux actuellement en cours.

=====

ROLE DE L'EAU -

Le Conseil Municipal a ensuite examiné le rôle de l'eau qui, cette année, a été établi en tenant compte de la nouvelle réglementation administrative sur la fiscalité en matière de vente d'eau par les Communes. Rappelons brièvement que depuis le 1er janvier 1968, toutes les Communes ont l'obligation de prévoir un budget de l'eau différent du budget général et indépendant de celui-ci. Il ressort de ces dispositions que le prix de vente de l'eau doit couvrir non seulement les dépenses dites d'exploitation mais aussi une partie annuelle de l'amortissement des installations nécessaires à la desserte en eau potable de la Commune.

Ces nouvelles dispositions ont été expliquées avec davantage de détail dans un précédent numéro de la Tribune de Guillaumes auquel nos lecteurs peuvent se référer.

C'est pourquoi, cette année, le rôle de l'eau est en augmentation sur l'année précédente et s'élève à la somme de 24.443 , 19 F pour l'ensemble de la Commune, à l'exception de Valberg et de St-Brès.

=====

TERRAINS A BATIR -

Durant l'année 1968, les demandes de permis de construire ont été plus nombreuses à Guillaumes, que d'habitude.

Il semble en effet, par la correspondance reçue en Mairie qu'il existe une demande encore modérée de recherches en terrain à bâtir. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a décidé de donner au terrain qu'il possède au quartier des Plans cette vocation.

Le Service des Ponts et Chaussées a été chargé de l'établissement du cahier des charges de ce lotissement qui comportera vraisemblablement 5 lots de terrain.

Ajoutons que cette décision paraît d'autant plus opportune que la viabilité complète de ce quartier sera réalisé dans le courant de l'année 1969 quand les travaux d'assainissement seront terminés.

Le Conseil Municipal se réserve évidemment la possibilité de conserver un lot de ce lotissement en vue de la construction d'une gendarmerie ou de tout autre bâtiment collectif.

Vraisemblablement, les lots mis en vente auront chacun une superficie de 800 m² à un prix raisonnable pour encourager la construction.

=====

TERRAIN DE SPORTS -

Au sujet du terrain de Sports, le Maire a tenu à remercier les propriétaires qui ont facilité la construction de ce terrain.

En ce qui concerne l'accès, Messieurs RANCUREL Ferdinand et TROUCHE René.

En ce qui concerne le parking du terrain de jeux, il s'agit principalement de Monsieur TROUCHE qui a bien voulu mettre à la disposition de la Commune une portion de son bien dont la superficie est loin d'être négligeable.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal de signer avec ce dernier une convention de location au prix extrêmement bas de 10 frs annuel.

Le Conseil Municipal en entier, a tenu à s'associer aux remerciements exprimés par Monsieur le Maire.

=====

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION -

Le Maire a rappelé au Conseil Municipal, que si la Commune de Guillaumes qui a été mal servie par le Syndicat Intercommunal déelectricité dans la répartition de ses programmes, elle a simplement obtenu dans le programme 1966n une tranche de travaux d'un montant de 5 millions d'anciens francs.

Ces travaux sont actuellement adjugés et ils intéressent le quartier de PESSIGAUD, LARTON et la RIBIERE.

Malheureusement, ils n'ont pu être commencés bien que la livraison du matériel soit déjà effectué par la Société ERINDEL, en raison principalement d'une autorisation de passage qui n'a pas été délivrée par l'Oeuvre St Pierre d'Arène.

La Présidente de cette Oeuvre Madame GODINOT dans une lettre récente a demandé sursis à décision jusqu'à son retour de vacances et réunion du Conseil d'Administration de l'Oeuvre. Il est donc à souhaiter que finalement cette autorisation soit donnée durant la 1ere quinzaine d'octobre.

Néanmoins, Monsieur le Maire estime que des travaux d'électrification urgents sont nécessaires à Guillaumes et c'est pourquoi il a écrit à Monsieur Joseph RAYBAUD, Sénateur des Alpes-Maritimes, Président du Syndicat Départemental d'Electricité la lettre suivante dont il a donné lecture au Conseil Municipal.

Mon Cher Joseph,

Par la présente lettre, je te rappelle ma conversation de dimanche dernier à Bouchanières, au sujet de l'électrification des écarts à Guillaumes.

Le Conseil Municipal qui, d'ailleurs n'est pas satisfait des attributions faites à Guillaumes, les trouvant trop parcimonieuses désire fermement que les écarts suivants soient électrifiés :

- 1°) le quartier du Sueil à Bouchanières au sujet duquel le projet a été établi, il y a environ quatre ans, et qui n'a pu être réalisé jusqu'ici faute de crédits.
- 2°) le renforcement de la basse tension du Hameau de la Ribière qui, en raison de plusieurs constructions nouvelles, est actuellement mal desservi. Une modification du réseau de la Ribière est actuellement en cours sur le programme 1966, adjugé en juin 1967, 9° tranche. Mais ces travaux ne donnent pas satisfaction car ils sont nettement insuffisants et ne permettent pas le développement de ce hameau.
- 3°) Electrification du chef-lieu, lui même sur la rive gauche du Var dans le quartier dit Delà le Var.

Dans l'ensemble il s'agit de travaux modestes qui devraient facilement trouver leur place dans le futur programme.

Je retiens donc ta promesse et compte vivement sur ton intervention pour faire obtenir satisfaction à la Commune de Guillaumes.

D'avance merci et bien cordialement à toi.

=====

UN NOUVEL HOTEL DES POSTES A GUILLAUMES -

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait pris rendez-vous durant le mois de juin avec Monsieur le Directeur Départemental des Postes et Télécommunications.

Cette réunion provoquée à la diligence de ce dernier avait pour but l'étude de la construction d'un nouvel hôtel des Postes en raison de la décision prise par l'Administration de centraliser à Guillaumes, la distribution postale des Communes voisines du chef-lieu. Cette disposition prévue à Guillaumes fait partie d'une décision d'ensemble prise à l'échelon national.

Au cours de cette conversation, Monsieur le Maire avait déclaré qu'il considérait cette opération comme très intéressante pour la Commune en raison de la création d'emplois nouveaux et permanents.

Par la suite, une étude sur place a été faite pour choisir l'implantation de ce bâtiment et après avoir examiné plusieurs solutions, le Maire ainsi que la Direction des Postes et Télécommunications ont retenu le terrain de la Pépinière qui permettrait un accès direct sur la place du Foyer Rural pour le Service du Public et un accès au plan inférieur pour les véhicules de transport de la Poste.

Le Maire donne lecture de la lettre écrite le 9 juillet dans laquelle l'Administration précise sa position, Voici le contenu de cette lettre.

OBJET : Construction d'un nouvel hôtel des Postes à Guillaumes.

Monsieur le Maire,

Comme suite à notre conversation du 18 Juin dernier, j'ai l'honneur de vous confirmer qu'en raison de la centralisation à Guillaumes, de la distribution postales de certaines communes voisines, les locaux du bureau de poste actuel sont très insuffisants.

Dans l'immédiat, le service de la distribution pourra être transféré au rez-de-chaussée dans la salle de réunion de la Mairie.

Mais il est bien certain que cette solution qui obligera le personnel à se déplacer du rez-de-chaussée au premier étage par un escalier extérieur, ne peut-être que provisoire.

Les surfaces utiles à prévoir sont les suivantes :

1°/ Locaux Administratifs

Bureau du Receveur	12 m2
Salle du Public	27 m2
Salle des guichets (3 gts)	20 m2
Cabine des chargements	16 m2
Salle de la distribution	75 m2
Salle des imprimés	12 m2
Vestiaire	8 m2
W.C Lavabos	10 m2

180 m2

Soit une superficie réelle de 250 m2 environ.

2°/ Appartement de fonction

Appartement de 3 ou 4 pièces principales d'une superficie de 90 m2 environ.

3°/ Garage : 10 voitures

L'Administration louerait les locaux à la Commune moyennant un loyer fixé par l'Administration des Domaines.

A titre indicatif, ce loyer correspondrait approximativement à 6% du prix de la construction.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me confirmer l'accord de votre Conseil Municipal sur le projet sus-indiqué, M. BERTIN Directeur Adjoint se tiendra à la disposition de l'Architecte Communal pour l'élaboration de l'avant-projet.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Maire l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur des Postes et Télécommunications
des Alpes-Maritimes

. DEKNUYDT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pleinement approuvé la négociation entreprise par Monsieur le Maire avec la Direction des Postes et Télécommunications et souhaite vivement que cette réalisation qui pose des problèmes de financement délicats soit poursuivie avec rapidité.

Le Conseil Municipal a chargé, Monsieur NICOLET Architecte de prendre contact avec l'Administration et d'établir le projet de construction.

=====

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le lundi 26 Août a eu lieu à la Mairie deux ventes aux enchères publiques de deux bâtiments faisant partie de l'ancienne propriété LONG De là le Var.

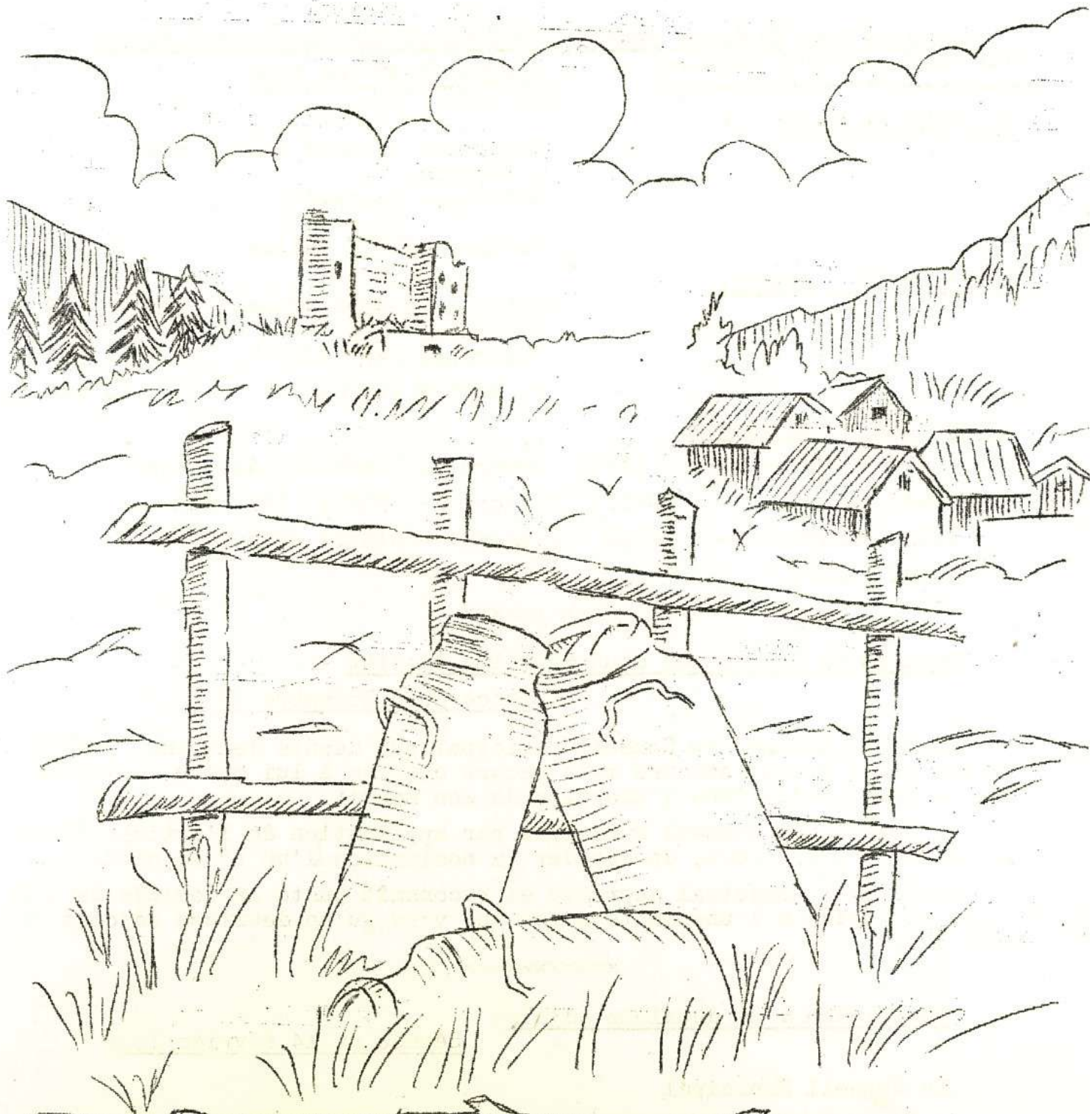
Cette enchère présidée par le Maire assisté de MM Raoul GRAILLE et Joseph BAUDOIN, Conseillers Municipaux, a permis la vente de ces deux immeubles.

La grange a été acquise par notre concitoyen, M. Félicien LANCE au prix de 3.550 frs et le deuxième dénommé "Clos la Ripaille" a été acheté par Monsieur Lucien GARDE, Professeur à la Faculté des Sciences de Nice au prix de 12.600 frs.

Ce dernier est bien connu de la population guillaumoise puisqu'il a séjourné dans sa caravane durant tout l'été qui vient de se terminer.

C'est bien volontiers que nous l'accueillons en espérant qu'il sera satisfait de son acquisition.

=====



ÉVOCATION DU TERROIR

Installation de douze membres du Conseil Municipal et élection
d'un Maire et d'un Adjoint. -

Séance du 17 Mai 1929

Election du Maire

Bulletins trouvés dans l'urne	12
A déduire	1
Suffrages exprimés	11

Docteur AGNELY Julien 11 voix

Election de l'Adjoint

Bulletins trouvés dans l'urne	12
A déduire	1
Suffrages exprimés	11

M. GUERIN Etienne 11 voix

Conseillers Municipaux

MM. LIONS Grégoire -	RAVEL Joseph -	RANCUREL Alexandre
PELAT Albert -	BOUTIN Victorin -	DAVID Félicien
NIEL Isidore -	REPON Laurent -	GINESY Arthur
TOCHE Albert		

XXXXXXXXXXXX

Demande de nomination d'un deuxième Adjoint -

Séance du 8 Novembre 1931

Le Maire déclare au Conseil Municipal que depuis deux ans, l'Adjoint ne lui prête aucun concours mais encore cherche à lui créer toutes sortes de difficultés dans l'exercice de son mandat.

Il demande au Conseil Municipal par application de l'article 73 de la loi du 5 avril 1884, de décider la nomination d'un 2^o Adjoint.

Le Conseil Municipal approuve et reconnaît juste la demande de M. le Maire et décide à l'unanimité moins une voix qu'un deuxième adjoint soit élu.

XXXXXXXXXXXX

Nomination d'un deuxième Adjoint

Séance du 14 février 1932

Le Conseil Municipal

A l'unanimité, moins une voix décide que M. DAVID Félicien sera élu deuxième adjoint.

XXXXXXXXXXXX

Installation de douze membres du Conseil Municipal et Election
d'un Maire et d'un Adjoint - Séance du 19 Mai 1935

<u>Election du Maire</u>	Bulletins trouvés dans l'urne	12
	A déduire	1
	Suffrages exprimés	11
	M. AGNELY Julien	11 voix
<u>Election de l'Adjoint -</u>	Bulletins trouvés dans l'urne	12
	A déduire	1
	Suffrages exprimés	11
	M. DAVID Félicien	11 voix

Conseillers Municipaux

M.M LIONS Pierre - BOUTIN Victorin - LIONS Grégoire -
TOCHE Albert - JUILLET Alexandre - PELAT Albert -
GINESY Arthur - RAVEL Joseph - GILLOUX Frédéric fils -
GUERIN Etienne -

XXXXXXXXXXXXXXX

1ère Session du Comité de Libération de Guillaume

Le Comité de Libération de Guillaume faisant fonction de Délégation Spéciale s'est réuni à la Mairie de Guillaume le Dimanche 24 Septembre 1944.

Étaient présents : M.M RAVEL Jean - DEBIEN René - ROBERT René -
COSTE Jean - SUSINI Jean - GRAILLE Raoul - LIONS Octave.

XXXXXXXXXXXXXXX

2ème Session

La Délégation Spéciale a désigné :

M. RAVEL Jean pour remplir les fonctions de Maire

M. RAVEL Francis pour remplir les fonctions d'Adjoint

XXXXXXXXXXXXXXX

Installation du Conseil Municipal et élection d'un Maire et de deux Adjoints -

Séance du 13 Mai 1945

Election du Maire Bulletins trouvés dans l'urne 11
A déduire 2
Suffrages exprimés 9
M. RAVEL Jules 8 voix (Elu)
M. RAVEL Francis 1 voix

Election du 1er Adjoint Bulletins trouvés dans l'urne 11
M. RAVEL Francis 11 voix

Election du 2° Adjoint Bulletins trouvés dans l'urne

Conseillers Municipaux

MM. TROUCHE Gustave - SALICIS Ernest - Madame GRAILLE Joséphine
LANCE Joseph Désiré - GRAILLE Jules - SALICIS Frédéric -
LIONS Fernand - RAVEL Jules - ROBERT Marius - Madame TOCHE Angèle

XXXXXXXXXX

Installation de treize membres du Conseil Municipal et élection d'un Maire et de deux Adjoints -

Séance du 1er Novembre 1947 -

Election du Maire Bulletins trouvés dans l'urne 13
Suffrages exprimés 13
M. DURANDY Maurice 10 voix (Elu)
M. RAVEL Francis 3 voix

Election du 1er Adjoint Bulletins trouvés dans l'urne 13
A déduire 3
Suffrages exprimés 10
M. DAVID Jules 9 voix (Elu)
M. GRAILLE Raoul 1 voix

Election du 2° Adjoint Bulletins trouvés dans l'urne 13
A déduire 3
Suffrages exprimés 10
M. GRAILLE Raoul 9 voix (Elu)
M. DAVID Jules 1 voix

Conseillers Municipaux

MM. DIGEL Jacques - LIONS Grégoire - RANCUREL Marius - PONS Ernest
GUERIN Alphonse - GUERIN Charles - RAVEL Francis - GRAILLE Jules
BRUN Jules - RAVEL Jules .

XXXXXXXXXX

Installation de treize membres du Conseil Municipal et élection du Maire et de deux Adjoints -

Séance du 8 Mai 1953

<u>Election du Maire -</u>	Bulletins trouvés dans l'urne	13
	A déduire	1
	Suffrages exprimés	12
	M. DURANDY Maurice	12 voix
<u>Election du 1er Adjoint -</u>	Bulletins trouvés dans l'urne	13
	Adéduire	1
	Suffrages exprimés	12
	M. DAVID Jules	12 voix
<u>Election du 2° Adjoint -</u>	Bulletins trouvés dans l'urne	13
	A déduire	1
	Suffrages exprimés	12
	M. GRAILLE Raoul	12 voix

Conseillers Municipaux

MM. LIONS Marcel - PONS Ernest - RANCUREL Marius - GUERIN Alphonse -
DIGEL Jacques - GUERIN Charles - LIONS Fernand - BOYER Lucien -
ARNAUD Lucien - GRAILLE Jules -

XXXXXXXXXXXXX

Installation de treize membres du Conseil Municipal et élection du Maire et de deux Adjoints - Séance du 22 Mars 1959 -

<u>Election du Maire</u>	Bulletins trouvés dans l'urne	13
	A déduire	1
	Suffrages exprimés	12
	M. DURANDY Maurice	12 voix
<u>Election du 1er Adjoint</u>	Bulletins trouvés dans l'urne	13
	A déduire	1
	Suffrages exprimés	12
	M. DAVID Jules	12 Voix
<u>Election du 2° Adjoint</u>	Bulletins trouvés dans l'urne	13
	A déduire	1
	Suffrages exprimés	12
	M. GRAILLE Raoul	12 voix

Conseillers Municipaux -

MM ARNAUD Lucien - RAVEL Joseph - BOYER Lucien -
RANCUREL Marius - FARFALLINI-BENOIT Henri - LIONS Fernand -
PONS Ernest - GUERIN Charles - GUERIN Alphonse
GRAILLE Jules -

XXXXXXXXXXXXX

/ / RENSEIGNEMENTS UTILES / /

Nous avons reçu la circulaire suivante qui pourrait intéresser certaines personnes :

OBJET : assurance volontaire à la Sécurité Sociale
Référence : décret du 19 avril 1968.

Un décret du 19 avril 1968 a rendu possible l'affiliation volontaire à la Sécurité Sociale d'un très grand nombre de personnes, pour les risques maladie et maternité.

La cotisation, calculée en fonction des ressources, peut-lorsque la situation de fortune du postulant est modeste- être prise en charge, en tout ou partie, par l'Aide Sociale.

Les dossiers, constitués par les Bureaux d'Aide Sociale - qui reçoivent de la Sécurité Sociale l'avis de candidature des intéressés - sont instruits dans les conditions habituelles et transmis à la Préfecture (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale).

Les Commissions d'Admission fixent la part de cotisation susceptible d'être prise en charge par l'Aide Sociale.

L'intérêt de l'affiliation à la Sécurité Sociale des bénéficiaires de l'Aide Sociale ne saurait vous échapper.

En effet, même dans le cas d'une admission totale - qui entraînerait pour le Département une dépense annuelle de l'ordre de 800, --francs par adhérent - le budget du Département recevrait de la Sécurité Sociale des prestations allant de 70 à 80 %.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous demander de bien vouloir insister auprès de vos ressortissants pour qu'ils sollicitent leur affiliation auprès de la Caisse de Sécurité Sociale dont ils sont susceptibles de relever.

J'appelle, tout particulièrement votre attention sur l'urgence de procéder à cette propagande, le délai fixé pour demander cette affiliation expirant, en l'état actuel des textes, le 22 Août 1968. Il sera vraisemblablement prorogé.

Pour le Préfet,
LE Directeur Départemental de
l'Action Sanitaire et Sociale

Georges CARLINI

=====

Le Docteur DURANDY vous informe que la visite trimestrielle des yeux aura lieu à Guillaumes le lundi 21 Octobre à 9 H 30.

=====

CREDIT AGRICOLE MUTUEL

CAISSE LOCALE DE GUILLAUMES

Le Conseil d'Administration de la Caisse Locale de Guillaumes récemment élu à l'Assemblée Générale qui s'est tenu en mai dernier, s'est réuni à Guillaumes à son siège sociale à la Mairie le lundi 23 septembre.

Il a procédé à la mise en place de son bureau. Tout le bureau sortant a été réélu à l'unanimité :

Ce bureau est donc constitué de la façon suivante :

Président : Docteur DURANDY

Vice-Présidents : Monsieur Marcel LIONS, Ancien Maire d'Entraunes
Monsieur Marcel MAUNIER, de Sauze
Monsieur Etienne GUERIN de Guillaumes

Secrétaire : Monsieur Basile BAUDIN
et le Trésorier : Monsieur Albert CLARY

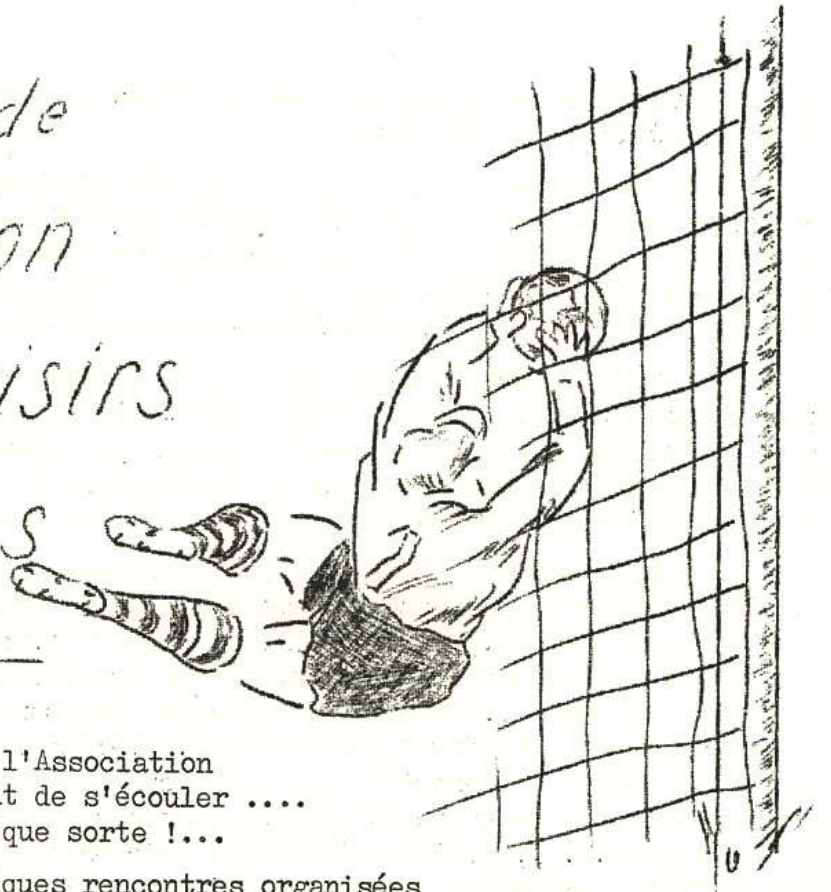
Ensuite, le Conseil d'Administration a pris acte du retrait de Monsieur Marcel LIONS, de ses fonctions de Secrétaire Administratif pour raisons de santé. A la demande du Président, il a tenu à exprimer à ce dernier, ses vifs regrets pour cette décision ainsi que ses vœux de rétablissement.

De même, un hommage de gratitude lui a été décerné pour la conscience professionnelle dont il a toujours fait preuve durant toute la durée de ses fonctions administratives à la Caisse Locale.

Enfin, sur proposition du Président et en accord avec la Direction de la Caisse Régionale Madame Raoul GRAILLE a été choisie pour remplir les fonctions du Secrétariat Administratif.

La permanence de la Caisse Locale sera assurée tous les lundis de 10 H à 12 H et de 14 à 16 Heures à la Mairie de Guillaumes.

La rubrique de l'Association Sports et Loisirs de Guillaumes



Un trimestre important pour l'Association Sports et Loisirs de GUILLAUMES vient de s'écouler une veillée d'armes, en quelque sorte !...

L'été s'est déroulé sur quelques rencontres organisées tour à tour à Guillaumes ou à l'extérieur. Peu de rencontres en fait, car c'est la saison où les clubs de football se mettent au repos et il est difficile de trouver des équipes qui acceptent de se déplacer.

- Le Dimanche 21 Juillet 1968, sur le terrain d'Entrevaux, l'A.S.L.Guillaumes recevait l'équipe de l'A.S.La Gaude qu'elle défaisait sur le score de 4 buts à 3 après avoir été menée par 3 buts à 1.

- Le Dimanche 11 Août 1968, l'A.S.L.Guillaumes se déplaçait à St Etienne de Tinée. Le score nul de 2 buts à 2 obtenu sur un match très plaisant, sanctionnait cette rencontre

Enfin, les choses sérieuses allaient commencer:

- Le Dimanche 1er Septembre 1968, l'A.S.L.GUILLAUMES organisait sa Fête Sportive, avec l'inauguration du nouveau terrain de sports de la Frèche.

Le mauvais temps, les pluies diluviennes des jours précédant cette inauguration avaient pu nous faire craindre le pire; mais les "dieux du Sport" étaient avec nous, puisque c'est une magnifique journée ensoleillée qui a salué notre Fête Sportive.

Dès le matin, à 10h30, une grande messe célébrée par M.l'Aumonier de la Colonie de Vacances de Pessigaud réunissait joueurs et dirigeants, une messe réhaussée par la Chorale qui lui donnait un éclat tout particulier par l'interprétation de chants de messe sur des rythmes modernes magnifiquement "enlevés". Au cours de cette messe, M.l'Abbé ACQUILINA bénissait le fanion du Club, conçu par les membres de l'Association et si bien réalisé par notre ami BAUDIN Robert et son épouse.

À 15 h, le Terrain de Sports de la Frèche était inauguré par l'A.S.L.Guillaumes avec un match amical qui l'opposait à l'équipe de l'A.S.Dominante de Nice. Préalablement, les autorités présentes coupaient le ruban symbolique et le match débutait sur un coup d'envoi donné par M.MARENCO, Président du District de la Côte d'Azur de la F.F.F., immédiatement après l'échange de fanions-souvenirs entre les deux capitaines d'équipes.

Le match devait montrer au public un football de bonne facture. La supériorité technique de l'A.S.Dominante était incontestable mais la fougue et l'impétuosité de la jeune équipe de l'A.S.L.Guillaumes devait l'emporter. En effet, la mi-temps avait été sifflée sur le score nul de 1 but à 1, mais la deuxième mi-temps vit le déferlement des

forces en présence et le score final de 5 buts à 4 en faveur de l'A.S.L.Guillaumes montre combien le jeu fut ouvert.

La rencontre, arbitrée par M.OLIVARI, Secrétaire Adjoint du District de la Côte d'Azur, se déroula dans un parfait esprit sportif. Le public venu nombreux vit du beau football; l'engagement viril mais parfaitement correct des joueurs des deux équipes fit monter crescendo la fièvre dans les rangs des spectateurs et bientôt les encouragements fusèrent de toute part, les supporters stimulant leur équipe réciproque.

A 17h30, dans la magnifique salle du Foyer Rural, un apéritif était servi, au cours duquel M.OLLIE, Président de l'A.S.L.Guillaumes, dans une brève allocution, remerciait toutes les personnes présentes ou non qui avaient oeuvré pour la création de l'Association Sportive ainsi que pour la réalisation du terrain de Sports de la Frâche, et notamment l'Entreprise PONS Ernest qui a exécuté les travaux.

M.le Docteur DURANDY, Maire de Guillaume prenait alors la parole pour féliciter les bonnes volontés qui avaient permis une telle réalisation. M.MARENCO, Président du District de la F.F.F., lui succédait au micro et, après avoir exprimé la satisfaction qu'il avait éprouvé à la vue du terrain de sports et plus particulièrement de sa pelouse, adressait, lui aussi, ses félicitations aux personnes responsables et les remerciait de l'effort accompli en faveur du football. M.GINESY, Conseiller Général du Canton de Guillaume, clôturait en exprimant les difficultés rencontrées pour réaliser ce terrain de sports, notamment dans des délais aussi brefs, et adressait également à M.OLLIE, Président de l'A.S.L.G., M.l'Abbé ACQUILINA, Vice-Président, M.MILLET, Secrétaire-Adjoint, ainsi qu'à tous les autres membres dirigeants et joueurs, ses plus vives félicitations en leur souhaitant une bonne réussite dans leur entreprise.

Outre les personnalités déjà citées, on notait la présence de:

- M.SASSO, Vice-Président du District de la Côte d'Azur F.F.F., M.ORSINI, Secrétaire Général, M.OLIVARI, Secrétaire-Adjoint, accompagnant M.MARENCO déjà cité.

- M.MARCHETTI, Maire de St Martin d'Entraunes et M.DONAHEY, son Adjoint, M.RICHERME; Maire de DALUIS; M.ARNAUD, Maire de Villeneuve d'Entraunes et M.TOCHE Arthur, son Adjoint; M.GRAILLE Raoul, 1er Adjoint au Maire de Guillaume; M.RICHAUD, Conseiller Général de StPaul sur Ubaye (Basses-Alpes); M.BURIGO, Président de l'A.S.la Dominante, M.le Doyen MAUREL; M.BORELLI, nouveau Chef de District des Eaux et Forêts, M.PAPOCHIA, Président de l'Office de Tourisme de Valberg, M.l'Abbé DULIEU, Chapelain de Valberg, M.CHAMP, Commandant la brigade de Gendarmerie de Guillaume, M.PAZZI Jean, Directeur de l'Ecole de ski de Valberg, M.GIRIBONE, Instituteur, M.PONS César, Chef de Service EDF, M.DEMARCHI, représentant M.TRANCHANT, Directeur du Touring-Club de Nice, les membres du Conseil Municipal et de la Caisse Agricole locale; etc...

Une soirée dansante, très animée par le dynamique orchestre "Les Méridionaux" clôturait cette splendide journée. La Salle du Foyer Rural, décorée pour l'occasion aux couleurs de l'A.S.L.Guillaumes, voyait se terminer à 1 heure du matin, un bal endiablé, et animé de divers jeux et concours.

Il était satisfaisant de noter, pour tous ceux qui se sont dévoués pour doter Guillaume du splendide terrain de sports qu'il a actuellement, combien il avait fait impression sur les personnes venues de Nice qui ne s'attendaient manifestement pas à trouver une aussi belle pelouse. L'A.S.L.Guillaumes étant le club de football le plus éloigné et le plus haut en altitude du District de la Côte d'Azur, cette réalisation fait d'autant plus honneur à Guillaume et à sa région. Parmi les visiteurs de ce dimanche là, de nombreuses personnes découvraient la Région de Guillaume et les Gorges de Daluis. Nous devons nous en féliciter puisque la publicité de cette journée fut telle que, dès le lendemain matin, nous recevions un coup de téléphone de l'A.S.Las Planas de Nice, qui nous demandait de venir à Guillaume s'opposer à l'A.S.L.G. en un match amical. La rencontre, jouée le dimanche 8 Septembre, plus dure et plus serrée que celle du dimanche précédent se solda sur le score de 2 buts à 1 en faveur des visiteurs.

Le Dimanche 15 Septembre devait débiter le Championnat 1ère Série Centre dans lequel l'A.S.L.G. avait engagé son équipe. Malheureusement des pluies diluviennes devaient reporter cette première journée de rencontres. Après accord de la Fédération, c'est donc le dimanche suivant 22 Septembre que l'A.S.L.Guillaumes rencontrait en un derby local l'équipe de la S.S.Annot. Ces débuts en championnat furent -disons-le - décevants puisque c'est par 5 buts à 2 que l'équipe locale fut défaite par sa voisine, rivale et amie. Il est inutile d'épiloguer sur ce match, où notre équipe encaissa au moins 2 ou 3 buts qu'elle ne méritait pas, un match nul ou une défaite par un but d'écart étant, à notre avis, le reflet exact de la partie.

Le Dimanche suivant, 29 Septembre, l'A.S.L.Guillaumes recevait sur son terrain la redoutable équipe de l'A.S.Vieux Nice. Les pronostics n'étaient pas en faveur de notre équipe, donnée perdante par deux buts d'écart. ET pourtant l'A.S.LGuillaumes ne pouvait pas se permettre de perdre ce match, sur son terrain, devant son public, après l'échec essuyé le dimanche précédent. Le niveau de la partie fut excellent, tous les joueurs y furent brillants, puisque en première mi-temps, une nette domination des locaux se concrétisait à quelques minutes du début du match par un but qui fut refusé pour hors-jeu. Le score nul de 0 à 0 sanctionnait la mi-temps, mais aussi la partie malgré un rush de l'équipe adverse pendant les vingt dernières minutes, qui se heurtait à une défense intraitable.

Le Dimanche 6 Octobre, c'était l'équipe de la Clé des Sports qui était reçue à Guillaumes: match très ouvert au cours duquel nous assistions à une domination des visiteurs qui se créèrent plusieurs occasions de buts sans pouvoir concrétiser; domination passagère cependant, puisque l'équipe guillaumoise par un jeu bien mené, prenait rapidement le dessus et marquait 4 buts au cours de la première mi-temps, puis 4 autres buts durant la deuxième mi-temps tandis que la Clé des Sports sauvait l'honneur à quelques minutes de la fin.

Bon départ donc, dans l'ensemble, pour l'A.S.L.Guillaumes, dans ce Championnat au cours duquel nous lui souhaitons de bien faire.

PROGRAMME DU TRIMESTRE

- Dimanche 13 Octobre - en Coupe de la Côte d'Azur Seniors - à Guillaumes.
A.S.L.Guillaumes contre Gallia Club de Nice
- Dimanche 20 Octobre - en Championnat - à Guillaumes: A.S.L.G. contre A.S.P.T.T.
- Dimanche 27 Octobre - en Championnat - à Guillaumes: A.S.L.G. contre C.S.C.Vieux Nice
- Vendredi 1 Novembre - en Championnat - à Guillaumes: A.S.L.G. contre A.S.Dominante
- Dimanche 10 Novembre - en Championnat - à Nice: U.S.Arménienne contre A.S.L.Guillaumes
- Dimanche 17 Novembre - en Championnat - à Nice: A.S.Valrose contre A.S.L.Guillaumes
- Dimanche 1er Décembre - en Championnat - à Guillaumes: A.S.L.G. contre A.S.Las Planas
- Dimanche 8 Décembre - en Championnat - à Nice: A.F.Carras contre A.S.L.Guillaumes
- Dimanche 22 Décembre - en Championnat - à Nice: CAVIGAL Nice Sports contre A.S.L.G.
- Dimanche 29 Décembre - en Championnat - à Nice: O.G.C.NICE contre A.S.L.Guillaumes.
- Dimanche 5 Janvier 1969 - en Championnat - Fin des matches ALLER:
à Nice: F.A.C.Clémenceau contre A.S.L.G.

Les heures des matches seront précisées dans la Presse ainsi d'ailleurs que les terrains, pour les matches joués à Nice.

Suivant les résultats obtenus en Coupe de la Côte d'Azur Seniors, d'autres matches viendront s'intercaler dans les dimanches ou jours fériés demeurés libres.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION

DES CHASSEURS DES A.M le 7 JUILLET 1968 à GUILLAUMES

=====
(Extrait de la VIE AGRICOLE ET COOPERATIVE, - LA CHASSE
ET LA PECHE)

L'assemblée générale de la Fédération s'est tenue par un temps splendide le dimanche 7 Juillet 1968 dans la belle salle du Foyer Rural de Guillaumes, mise à la disposition des chasseurs par la Municipalité.

Après les souhaits de bienvenue de M le Dr DURANDY , Maire de Guillaumes et du Président BROQUIN de la société locale de chasse, responsable avec son ami le Président OLLIE ingénieur des Ponts et Chaussées de l'organisation de cette manifestation, le Président Fédéral déclare la séance ouverte alors qu'il est 9 H 20.

Il remercie M.le Maire de Guillaumes, M. BROQUIN et tous les chasseurs de la localité, puis les autorités MM GINESY, Conseiller Général du Canton, Maire de Péone - Valberg, M. ISNARDY, Conseiller Général de Puget-Thénières, M.le Dr ROBINI, Président de la Commission Départementale au Conseil Général de même que M. CAUBEL, Ingénieur Principal des forêts, Chef du Service Chasse, M EMPERAIRE, Ingénieur des Forêts de ce même service, et les Maires de Daluis, Sauze, Entraunes, Saint-Martin d'Entraunes, Beuil, Villeneuve d'Entraunes, Saint-Martin Vésubie, le Broc, Saint Dalmas le Servage et Opio.

Il salue la présence des représentants des sociétés et les nombreux chasseurs qui composent l'auditoire et termine en témoignant, une fois de plus toute sa reconnaissance à ses collègues administrateurs fédéraux ainsi qu'aux agents de répression.

M. LAGNEAU rappelle la récente disparition du père de M. BROQUIN : une minute de silence est observée par l'assistance pour honorer la mémoire de ce pionnier de la chasse guillaumoise.

Après l'appel des délégations des sociétés de chasse, dont 104 sont représentées sur les 129 adhérentes : jamais pareille affluence n'a été réunie le procès-verbal de la manifestation de Belvédère du 4 Juin 1967, le rapport moral 1967 du Secrétaire Général M. KERMES - retenu par ailleurs, à son grand regret, par un cas de force majeure qui l'a contraint à présenter ses excuses - les rapports financiers de M. BÉGONIN, Trésorier Général pour la Fédération et de la réserve du Mercantour par M. LAGNEAU , puis le rapport du Président CUMERO de la Commission de Repeuplement sont unanimement adoptés après diverses interventions?

Sur proposition de M. DONADEY, Président de la Société de Saint-Martin d'Entraunes, il sera créé une commission des Finances avec MM BOMPARD, de Séranon, LAUGIER de Castagniers, DEREIGNAUCOURT de Caussols, BERENGER du Broc dont la Présidence pourrait être confiée à M. DONADEY. A l'avenir, le compte rendu financier sera adressé à toutes les sociétés sitôt la clôture de l'exercice; également il sera reproduit dans le journal fédéral "Chasse et Pêche".

Bien sûr, c'est le rapport du Président de la Commission de Repeuplement qui suscite le plus d'échanges entre plusieurs délégués, chacun préconisant

des moyens pour faire proliférer de gibier sur les chasses, ce qui n'est pas facilité par la carence de l'Etat qui laisse toujours les organismes chasse sans textes valables pour bien préserver le gibier devant l'armée des chasseurs et leur puissance de feu ; cette indolence fait s'insurger énergiquement l'assemblée.

La livraison seulement de la moitié des lièvres commandés pour les sociétés de la rive droite du Var et l'envoi n'étant parvenu que le 2 Mars 1968 en gare de la Bocca, avec de nombreux petits, morts dans les caisses, suscite un échange entre MM CUMERO, LAGNEAU, JABOULET et Dr PETRIER ; en définitive la Commission de Repéuplement interviendra dès septembre 1968 pour que pareil manquement ne se reproduise pas.

D'après les dires de plusieurs délégués, la saison s'annonce bonne pour le gros gibier ainsi que pour les lièvres qui seront nombreux à la prochaine ouverture ; par contre il n'en sera peut-être pas de même pour nos perdrix rouges ; aussi les sociétés se doivent d'intensifier le plus possible les lâchers de reproducteurs. Dans tous les cas la Commission de Repéuplement s'efforcera d'oeuvrer au maximum.

La question des élections des cinq administrateurs au Conseil Fédéral est très attendue par tous les délégués. Par suite de la démission en 1967 pour raison de santé de M. VIGNON, Vice-Président, représentant le secteur de MentonPeille, quatre conseillers sont sortants : MM LAGNEAU, Président, BEGONIN, Trésorier Général, OLIVIER et REBUFFEL. La cinquième place aurait pu être complétée à fin 1967 par le Conseil Fédéral qui n'a pas voulu user des dispositions de la loi afin de laisser aux délégués le soin de désigner le successeur de M. VIGNON.

D'autres candidatures ont été présentées par la société de Nice : M. FASSI, son Vice-Président (elle a déjà deux représentants au Conseil Fédéral, MM SALVAN et MAGGI), la société de Valdeblone M. CAYBELA, son Président la société de Menton, M. LORENZI, son Vice-Président, l'ancien secrétaire de cette formation M. PIONZO M. SASSI, Président de la société de Tende - déjà candidat à Belvédère en 1967 - et enfin par M. le Dr PETRIER de la Société de Vence.

Les interventions, les visites et la propagande par tracts qui précédèrent cette consultation, rivalisèrent d'ingéniosité, et le vote eut lieu à bulletins secrets selon un système préconisé par M OLLIE et qui se révéla anonyme : chaque délégué, muni de sa carte d'identité, des bulletins de vote logés dans les enveloppes et après passage dans l'isoloir prêté par la Municipalité de Guillaumes, se présentait au Président du bureau de vote, Me GIAUFFRET, Huissier, pour être pointé " a voté " et glissait son désir dans la boîte à.... malices.

Les opérations furent si longues, vote et dépouillement, qu'elles ne prirent fin qu'à 16 H et privèrent les dévoués scrutateurs des plaisirs du banquet.

Il est surprenant qu'entre amis chasseurs, dont les désirs tendent tous vers l'amélioration de la chasse, on en arrive à de telles solutions électorales rappelant hélas ! la toute récente lutte du Président de la République contre le Président de la Fédération de la Gauche. L'ancien vote à main levée, comme les autres années, n'était-il pas plus logique, plus amical ?

Enfin ! Voici les résultats du vote des 104 sociétés représentées :

M. LAGNEAU, Président Fédéral, 12 077 voix, réélu.

M. BEGONIN, Trésorier Fédéral, 11 841 voix, réélu.

M. OLIVIER, Conseiller Fédéral 11 899 voix, réélu.

M. REBUFFEL, Conseiller Fédéral 11 828 voix réélu

Dr PETRIER, Vence 7 212 voix élu.

M. FASSI Nice, 6 992 Voix

M. CAYUELA, Valdeblore 6 742 voix

M. SASSI, Tende 6 653 voix

M. LORENZI, Menton 4 978 voix

M. PIONZO Menton 3 980 voix

Les cinq premiers sont donc réélus ou élus pour trois ans, suivant les textes officiels régissant les Fédérations de Chasseurs, et les délégués conclurent par une salve d'applaudissements et un ban bien ponctué et prolongé.

Pendant les opérations de vote M. LAGNEAU eut la bonne idée de continuer la discussion de l'ordre du jour pour énoncer les modalités envisagées par le Conseil Fédéral et transmises aux autorités obligatoirement avant le 1er juillet, ce que confirme le Chef du Service Chasse M. l'Ingénieur des Forêts CAUBEL.

Elles seront vraisemblablement les mêmes que pour la précédente campagne de chasse soit :

- ouverture générale le 1er septembre 1968 ;

- plan de chasse imposé par l'administration pour le tir des cerfs, chevreuils et mouflons. A ce sujet intervient M. LIMOUZIN, Président de Saint-Auban, membre de la Commission du Plan de Chasse qui se réunira à la Direction Départementale de l'Agriculture le vendredi 12 Juillet 68, à 15 heures où il aura tout loisir de soumettre ses désirs à M. l'Ingénieur en Chef EYNARD.

- chasse au gibier d'eau canard col vert jusqu'au 9 février 69, les autres gibiers d'eau jusqu'au 30 Mars 1969.

- Il sera demandé que les battues aux sangliers avec la neige mais seulement en temps d'ouverture, soient autorisées sous la direction du Lieutenant de Louvèterie du secteur

- fermeture générale le 5 Janvier 1969.

- repasse de la bécasse permise jusqu'au 16 février 1969.

- passée une demi-heure matin et soir autorisée - croûle interdite.

- repasse de la grive, de ses congénères et des étourneaux, permise jusqu'au 16 mars au poste et aux conditions de la dernière campagne de chasse.

- vente et consommation de tous les gibiers de montagne interdites en tout temps dans tous les lieux publics.

- dans ces mêmes lieux, vente et consommation des autres gibiers interdites un mois (comme le permet la loi) à dater du jour de l'ouverture générale, sauf pour les sangliers, gibiers d'eau, grives, bécasses, pigeons, tourterelles, canards et étourneaux.

- tous les animaux gibiers en provenance d'un élevage officiel peuvent être vendus et consommés dans les lieux publics à condition que le commerçant puisse présenter la patente, le livre achats et ventes et un certificat d'origine.

Après étude des désirs émis par les sociétés et mis au point par les Conseillers Fédéraux dans une récente séance, les vœux suivants seront

soumis aux appréciations des administrations intéressées.

1°) que le droit d'enquête soit rendu aux gardes fédéraux commissionnés des Eaux et Forêts.

2°) Que soit interdit, en période de fermeture de la chasse, le transport en automobile d'un fusil de chasse non démonté et non enveloppé, afin d'éviter le braconnage aux phares, et que les gardes commissionnés soient autorisés à visiter les voitures, au même titre que les carniers et poches à gibier.

3°) Qu'un contrôle sanitaire rigoureux soit effectué à notre frontière au moment de la réception des reproducteurs (maladies, stérilité) afin d'assurer une meilleure reproduction et qu'une commission comprenant plusieurs Présidents fédéraux, soit désignée par le Conseil Supérieur de la chasse pour aller étudier dans les pays exportateurs, les conditions de reprises et d'expéditions.

4°) que les battues aux sangliers soient permises en temps de neige seulement pendant la période d'ouverture générale, sous la direction effective du Lieutenant de Louveterie du Secteur.

5°) que les crédits en provenance des permis de chasse soient intégralement employés à l'amélioration de la chasse pour que soient subventionnées les sociétés de chasse.

6°) Que les Fédérations départementales de chasseurs soient formellement autorisées à se porter partie civile comme représentant les intérêts de la chasse dans leur département.

7°) Que les peines prévues pour les délits de braconnage soient appliquées au maximum et soient assorties, outre du retrait du permis de chasse et des confiscations actuellement prévues par la loi, du retrait du permis de conduire lorsque le conducteur s'est rendu sur les lieux ou est revenu en voiture, ou s'est servi de celle-ci pour détruire le gibier, patrimoine de tous les honnêtes chasseurs.

Celui exprimé par la société de Nice tendant à limiter les jours de chasse n'a pas été retenu selon son désir après présentation.

La question ensemencement a été agitée par plusieurs sociétés, et la Commission de Repeuplement se penchera sur ce problème à l'effet de relever si possible les crédits accordés aux sociétés, la Fédération ayant fait les frais d'achat d'un tracteur.

Des labours ont déjà été effectués dans les chasses des sociétés de Roquebillière, Venanson, Valdeblore, Le Moulinet, Castellar, Saint Etienne de Tinée, Valbonne, la Penne, Mandelieu. La Commission de Repeuplement ne manquera pas de s'inspirer des désirs du Président de la Société de Nairols M. BUERO.

Le Président fédéral fait part de ses protestations énergiques par lettres et télégrammes aux diverses administrations en ce qui concerne la délivrance de 95 licences à LO F l'une pour chasser le gibier d'eau sur la partie classée du fleuve le Var, depuis toujours entièrement libre. Nous voudrions bien connaître le motif et la date de classement ?

M. l'Ingénieur CAUBEL donne certaines précisions à l'auditoire, qui trouve bizarre un tel changement, alors qu'il était si simple pour ne pas ennuyer les chasseurs intéressés, de faire verser la somme de 1.000 francs par les sociétés placées en bordure du Var ou par la Fédération Départementale.

Tout cela n'est qu'un moyen déguisé pour faire recette, ce qui est inadmissible, puisque les chasseurs, contrairement aux autres sportifs paient déjà d'importantes taxes pour s'adonner à leur sport favori, en plus du permis de chasse.

L'ordre du jour s'épuise avec la lecture d'un projet de loi en vue de modifier le prix du permis, soit par une augmentation, soit par des timbres à coller sur le permis chaque fois que le chasseur changerait de département ou soit par la création d'un permis départemental et national, aux prix approximatifs de 40 et 150 F.

Le crédit ainsi obtenu servirait à payer les dégâts commis par lessanglie et la somme non employée pourrait être affectée au repeuplement des chasses dans chaque département.

A la suite du voeu émis par notre Fédération en 1967, tous les crédits de la chasse devraient revenir intégralement à la chasse, ce souhait conserve donc toute sa valeur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président fédéral remercie très amicalement l'assistance pour sa nouvelle marque de confiance envers ses dirigeants, et lève la séance à 12 H 40, non sans l'avoir invitée à se rendre à l'apéritif d'honneur offert bien amicalement par la Municipalité de Guillaumes et la sa société de chasse.

Bien sûr, le dépouillement du vote commencé le matin continue puisqu'il ne se terminera que vers 16 heures, est-ce possible ?

M. LAGNEAU renouvelle, en la présence de la délégation de la société de chasse de Breil sur-Roya, que le congrés aura lieu en mai-juin 1969 dans cette plaisante localité située sur le bord de la Roya si célèbre par ses truites et en 1970 à Saint-Etienne de Tinée, selon le désir de son actif Président.

LE DEJEUNER CHASSEUR -

Comme nous l'avons déjà dit au début de ce compte-rendu, le temps était magnifique et incitait aux déplacements ; aussi l'animation dans Guillaumes était plutôt active ; les cafés et les restaurants ne chôment pas et c'est ainsi qu'à l'établissement le plus spacieux furent confiés les officiels, les dames et le plus de chasseurs possible ; mais malheureusement la salle était bien trop petite.

.....
Tous les convives purent se placer dans les divers établissements de la localité où ils trouvèrent le meilleur accueil et bonne chère.

Au dessert, M le Dr DURANDY, maire de Guillaumes, M. le Conservateur des Forêts DUGELAY, M. CAUBEL, Ingénieur Principal des Forêts, M. JABOULET Président de la Fédération des Exploitants Agricoles et le Président Fédéral M. LAGNEAU vantèrent les mérites de chacun sans oublier de remercier avec empressement les dames qui avaient bien voulu apporter la grâce de leur présence.

Les conversations furent animées par des histoires de chasse, par la discussion de problèmes cynégétiques et par l'évolution des chances d'une très proche et bonne saison dit-on...

Le concours de boules organisé par le Président BORQUIN de la Société de Guillaumes termina tardivement cette agréable ambiance cynégétique.....

En résumé, très belle manifestation ; accueil cordial des membres de Guillaumes, de leurs dirigeants, de leur municipalité et de leur distingué maire, M. le Dr DURANDY ; tout cela ne sera pas oublié de sitôt par les membres des Alpes-Maritimes et leurs invités.

Louis LAGNEAU
Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes-Mmes.

=====

INFORMATIONS AGRICOLES

Dans le cadre des mesures sociales, le Gouvernement par décret du 29 septembre 1968 a institué une aide exceptionnelle aux éleveurs de bovins ne disposant que de ressources modestes.

Cette disposition intéresse tous les éleveurs du Canton.

Le montant de l'allocation prévue est de 45 frs par vache.

Pour obtenir cette allocation, il faut être assujéti à l'assurance maladie des exploitants agricoles, ne posséder qu'un troupeau inférieur à 25 vaches et ne disposer que d'un revenu cadastral inférieur à 1.280 frs.

En pratique, tous nos éleveurs sont intéressés.

Pour obtenir cette allocation, il faut remplir un formulaire déposé en Mairie.

Ce formulaire doit être retransmis à la Direction Départementale de l'Agriculture trois semaines après notification de cette disposition administrative.

En ce qui concerne la Commune de Guillaumes qui a reçu la circulaire le 14 Octobre, les formulaires doivent être réexpédiés avant le 1er novembre.

Les éleveurs des autres Communes du Canton ont intérêt à se renseigner au siège de leur Mairie respective pour ne pas être en dehors des délais prévus par l'Administration.

JOURNEE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL -

Le Président de la Caisse Locale de Guillaumes, le Docteur DURANDY vous informe que le dimanche 17 novembre dans la matinée aura lieu à Guillaumes une journée d'informations sur le Crédit Agricole Mutuel.

Cette manifestation est organisée par la Caisse Régionale Agricole par utilisation du crédit " FONDS DE VULGARISATION".

Au cours de cette manifestation qui se tiendra au Foyer Rural, tous ceux qui envisagent d'être aidés sous une forme quelconque par le Crédit Agricole Mutuel peuvent y assister. Rappelons que le Crédit Agricole aide tous les agriculteurs sous forme de prêt pour le fonctionnement de leur exploitations et que de plus, il aide les propriétaires fonciers qui désirent améliorer ou construire leur habitat.

De plus, le Crédit Agricole, étant un organisme bancaire, est à la disposition de tous les déposants éventuels de fonds privés.

De nombreux orateurs ont été invités à cette manifestation et seront évidemment en mesure de répondre à toutes les questions qui leur seront posées au sujet de l'utilisation par les intéressés du Crédit Agricole Mutuel.

=====

Depuis l'apparition de la Tribune en juillet, nos villages ont connu une grande animation. Les autochtones sont revenus durant les vacances, ainsi que de nombreux estivants. Soulignons en passant, quelc plus fidèle estivant de Guillaumes est Monsieur Louis RAVEL et sa famille que nous voyons tous les étés depuis plus de 30 ans.

Nous avons connu une vague de chaleur durant 15 jours et si juillet a été assez beau par contre en août et début septembre le temps était pluvieux et gris. En guise de consolation, on se répétait que ce se-fait une année de champignons, ce qui effectivement fut vrai.

Mais revenons à l'été - nous avons revu les Colonies de St-Barthé lémy avec son contingent de garçons et de filles ainsi que celle de Pes-sigaut.

Durant ces mois eurent lieu les fêtes patronales dans tous les villages et hameaux = SainteAnne à Beuil, aux Tourrés-Châteauneuf et même à Villetale. Puis ce fut Notre Dame des Neiges à Valberg, St Laurent à Sauze, St Roch à Bouchanières, Notre-Dame à Guillaumes et Entraunes. Et pour clôturer St Vincent à Péone où était inauguré le toit de l'Eglise. Au cours de l'apéritif d'honneur, Monsieur GINESY, Conseiller Général - Maire, remettait à M. Victor SALICIS et à M. Didier BAUDIN, la Médaille de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite Agricole, et à M. Lazare SALICIS, Garde-Champêtre en retraite, la médaille du Tourisme.

Nous sommes heureux de leur présenter nos sincères félicitations.

Partout, ces fêtes connurent un réel succès organisées par de jeunes et dynamiques comités.

Notons aussi que l'affluence était nombreuse aux cérémonies religieuses.

Le Foyer Rural de Guillaumes a présenté tous les samedis soirs un film. Nombreux étaient les spectateurs grâce au programme très satisfaisant. " La Vache et le Prisonnier " présenté le 18 août a connu un vif succès ; il a été enregistré 200 entrées (les personnes retardataires ont dû être refusées) chiffre record depuis que fonctionne le cinéma. Qu'il nous soit permis de remercier Monsieur GIRIBONE, notre dévoué instituteur, qui a assuré la responsabilité technique durant toute la saison et tous les jeunes du Foyer qui s'y sont dévoués.

Clôturent ces diverses activités et manifestations, le samedi 21 septembre a eu lieu le dernier bal des vacances animé par l'orchestre " Les Méridionaux". Nombreux étaient les danseurs .

Les classes ont repris partout et le 23 septembre grands et petits reprenaient le chemin de l'école après la longue période de vacances. Les grands avec fierté, les tout -petits qui rentraient pour la première fois, avec appréhension. Quant aux collégiens, Lycéens, ils jouissaient encore d'une semaine supplémentaire de congé.

=====

REALISATIONS A L'ACTIF DE LA MUNICIPALITE DE
GUILLAUMES

C'est avec satisfaction que la population et les nombreux estivants ont apprécié la mise en place de bancs tout neufs sur la place du Foyer Rural où s'est déroulée la fête patronale du 15 août.

Quant aux anciens bancs, ils ont été disposés harmonieusement au delà du pont traversant le Var, disséminés au milieu des pins et de la verdure.

Touristes et estivants ont pu s'y reposer durant l'été, dans le calme et la fraîcheur.

Poursuivant la route, on a pu admirer le magnifique stade Municipal inauguré le 1er septembre et sur lequel pourront se disputer dorénavant de nombreux matches.

Les boulistes n'ont pas été oubliés puisqu'un jeu de boules a été réalisé sur la place du Tuébi et nombreux sont les fervents de ce sport qui s'y sont affrontés.

Une autre réalisation promise pour la fête patronale de Jeanne d'Arc à Bouchanières et réalisée en juillet = le parking sur la place qui permet aux nombreux visiteurs de se garer car ce hameau de Guillaumes, devient l'été de plus en plus fréquenté.

Ces réalisations méritaient d'être soulignées et nous félicitons bien volontiers la Municipalité de Guillaumes présidée par notre dévoué Maire Monsieur le Docteur DURANDY.

Un groupe d'estivants

BIENPAISANCE

Monsieur VERRIEST, nouveau propriétaire à Bouchanières a versé la somme de 10 frs à la Caisse des Ecoles.

Madame DE SPIRT, propriétaire aux Roberts, a tenu à verser une somme de 20 frs pour l'aide Sociale aux personnes âgées voulant témoigner ainsi sa satisfaction pour les travaux communaux réalisés dernièrement aux Roberts.

Tous nos remerciements.

REALISATIONS A L'ACTIF DE LA MUNICIPALITE DE
GUILLAUMES

C'est avec satisfaction que la population et les nombreux estivants ont apprécié la mise en place de bancs tout neufs sur la place du Foyer Rural où s'est déroulée la fête patronale du 15 août.

Quant aux anciens bancs, ils ont été disposés harmonieusement au delà du pont traversant le Var, disséminés au milieu des pins et de la verdure.

Touristes et estivants ont pu s'y reposer durant l'été, dans le calme et la fraîcheur.

Poursuivant la route, on a pu admirer le magnifique stade Municipal inauguré le 1er septembre et sur lequel pourront se disputer dorénavant de nombreux matches.

Les boulistes n'ont pas été oubliés puisqu'un jeu de boules a été réalisé sur la place du Tuébi et nombreux sont les fervents de ce sport qui s'y sont affrontés.

Une autre réalisation promise pour la fête patronale de Jeanne d'Arc à Bouchanières et réalisée en juillet = le parking sur la place qui permet aux nombreux visiteurs de se garer car ce hameau de Guillaumes, devient l'été de plus en plus fréquenté.

Ces réalisations méritaient d'être soulignées et nous félicitons bien volontiers la Municipalité de Guillaumes présidée par notre dévoué Maire Monsieur le Docteur DURANDY.

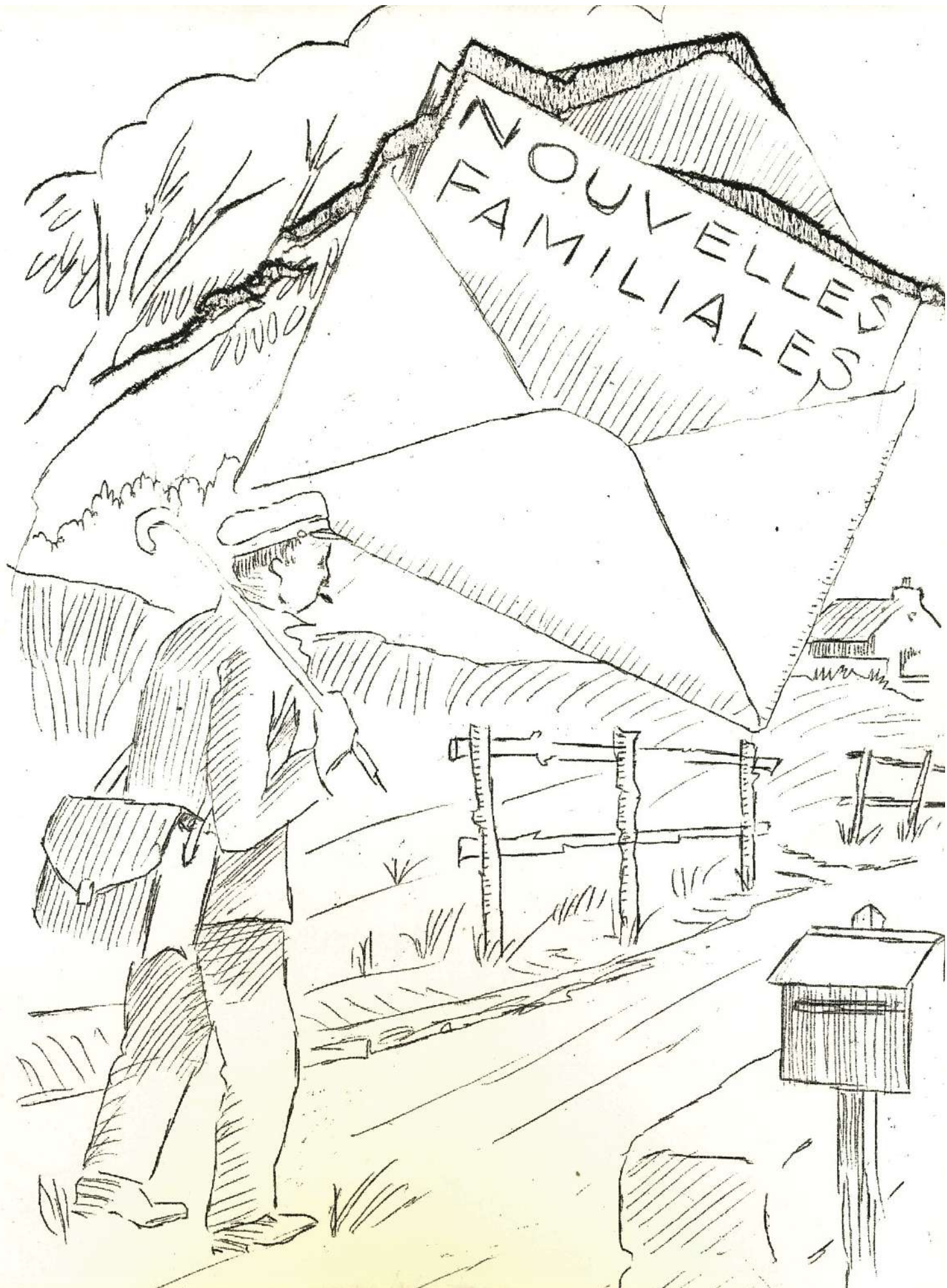
Un groupe d'estivants

BIENFAISANCE

Monsieur VERRIEST, nouveau propriétaire à Bouchanières a versé la somme de 10 frs à la Caisse des Ecoles.

Madame DE SPIRT, propriétaire aux Roberts, a tenu à verser une somme de 20 frs pour l'aide Sociale aux personnes âgées moultant témoigner ainsi sa satisfaction pour les travaux communaux réalisés dernièrement aux Roberts.

Tous nos remerciements.



N A I S S A N C E S

C'est avec joie que nous avons appris la naissance de Corrine, fille de Denis LARUE et de Célestine GIORDANENGO, petite-fille de Madame Irène LARUE et de Madame GIORDANENGO de Saint-Brès.

De Guillaumes, le même jour, le même nom.

Franck, fils de Monsieur et Madame Pierre PRATICO, petit-fils de Monsieur et Madame PRATICO Paul, Entrepreneur à Daluis et de Monsieur et Madame DONNET, Ancien pharmacien à Guillaumes .

Franck, fils de Fernand FOURNIER et de Marguerite JUILLET, petit fils de Monsieur et Madame Louis FOURNIER et de Monsieur et Madame Julien JUILLET.

De l'Aràane, nous apprenons la naissance de Gérard, fils de Monsieur Robert GHIGLION et de Madame Yvette SIGAUD, petit-fils de Monsieur et Madame MAURI et neveu de Monsieur et Madame Marius ROBERT, surveillant des Ponts et Chaussées à Guillaumes.

à Nice, la naissance de Carole, fille de Monsieur TANCHOU et Madame née Nicole SCAFFA, petite fille de Monsieur et Madame SCAFFA, commerçants à Entraunes et chauffeur du car NICE-ENTRAUNES.

à Nice, la naissance de Olivier, fils de Monsieur Gérard FORASTIERO et Madame née Michèle CALDEI.

De Comps la Source(Var) nous apprenons la naissance de Nathalie, troisième fille de Monsieur et Madame PORTAL.

Nos meilleurs voeux de prospérité aux nouveaux-nés et félicitations à leurs parents.

M A R I A G E

Le 17 août à Gattières, a eu lieu le mariage de Monsieur Yves CAPAN, fils de Monsieur et Madame Léon CAPAN et neveu, de Messieurs Félicien et Raymond LANCE, facteurs à Guillaumes, avec Mademoiselle Annie PERRA.

Nos meilleurs voeux aux nouveaux époux.

D E C E S

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès survenu à Cannes de Madame Lazarine BOYER, mère du Conseiller Municipal Monsieur Lucien BOYER de Bouchanières.

Ses obsèques ont eu lieu à Bouchanières, le 24 septembre. Les Guillaumoiss étaient déplacés en grand nombre se joignant aux habitants du hameau et aux nombreux estivants venus témoigner leur sympathie à la famille.

Femme de bien, sachant toujours accueillir, sa disparition à l'âge de 75 ans, ne laisse que des regrets.

Nous avons noté la présence de Monsieur Raoul GRAILLE, 1er Adjoint de MM. Joseph RAVEL, Joseph BAUDOIN, Maurice BELLEUDY, Conseillers Municipaux et M. Fernand TROUCHE, garde Champêtre.

A ses fils Lucien, Fortuné, Jean et à toutes les familles en deuil nous présentons nos vives condoléances.

Après le décès à Beuil de son frère Monsieur Sylvain SALICIS ,
agé de 78 ans, un deuil cruel vient de frapper la famille de Monsieur
Frédéric SALICIS en la personne de Madame Solange SALICIS épouse JARRY
et de deux de ses enfants.

Nous les assurons de nos bien sincères condoléances.

A PAU, le 16 septembre est décédé le Commandant Louis RANCUREL,
Officier Principal d'Administration de la Marine en retraite, Officier
de la Légion d'Honneur, âgé de 79 ans. Origin aire de Guillaumes, il
était le frère de Madame Joséphine AUTHEMAN et de Madame Jeanne DE LUCA.

Nous présentons nos condoléances à Madame RANCUREL, à son fils,
à ses soeurs ainsi qu'à tous ceux que ce deuil atteint.

A Toulon, est décédé Monsieur Benoit Louis TOCHE, retraité des
T.N.L, originaire de Villetale. Il était le frère de Monsieur Paul
TOCHE, demeurant à Orgueil (Lot et Garonne) et de Monsieur Edouard
TOCHE, demeurant à Nice.

Nous leur présentons nos bien sincères condoléances.

La population de PEONE a accompagné à sa dernière demeure, Monsieur
Placide GUERIN, âgé de 67 ans.

A sa veuve, et à ses enfants, nos bien sincères condoléances.

A Saint Martin d'Entraunes, le 7 septembre, ont eu lieu les obsè-
ques de Monsieur Pierre LIAUTAUD, âgé de 83 ans.

A sa femme; sa fille Georgette et tous ceux que ce deuil atteint
nous présentons nos condoléances.

Monsieur le DOYEN JACQUES DE WARELLES n'est plus -

C'est avec peine que la population Guillaumoise a appris le décès
à l'âge de 71 ans, de Monsieur le Doyen de Warelles, le 11 juillet der-
nier à la Brigue, où il était monté quelques jours auparavant pour s'y
reposer.

Originnaire de Belgique, c'est en 1942 que l'Abbé de Warelles
vient dans le diocèse de Nice où il est successivement vicaire à Antibes
curé de la Bocca, et Directeur de l'Oeuvre des Vocations. Depuis 1964,
il était à la retraite.

Ses obsèques ont eu lieu le 15 Juillet à la Brigue présidées par
Monseigneur l'Evêque.

Nous le revoyons volontiers lors du 11 novembre où il venait pré-
sider notre cérémonie tout comme il y a deux ans, il était venu bénir
la plaque de NAPOLEON III à Guillaumes.

L'Administration del'Office National des Forêts a été éprouvée
par le décès de Monsieur Jean ETIENNE, Ingénieur du Génie Rural des
Eaux et Forêts, Chef du Centre de Gestion de Nice.

Ses obsèques ont été célébrées à Marseille le 7 septembre 1968.

La Tribune de Guillaumes présente ses condoléances à la famille
et à la Direction Régionale de l'Office National des Forêts.

N O M I N A T I O N

C'est avec joie que nous avons appris la nomination de Monsieur René PEGURET, comme Notaire de Guillaumes, en date du 9 Juillet 1968.

Nous le félicitons bien volontiers.

D I S T I N C T I O N S

Une rectification : Dans la dernière tribune, nous indiquions que Monsieur Raoul MARCHETTI, Maire de Saint Martin d'Entraunes avait été nommé Chevalier dans l'Ordre National du Mérite. Or, Monsieur MARCHETTI a été nommé Officier dans l'Ordre National du Mérite. Nous prions Monsieur MARCHETTI de bien vouloir accepter nos excuses pour cette erreur.

Monsieur Ernest LUCARINI, sympathique Hôtelier du " Col de Crous" à Péone, frère de Monsieur Robert LUCARINI, Adjoint Spécial à Valbergne vient de recevoir la Médaille des Evadés de Prisonniers de Guerre.

Nous lui adressons nos sincères félicitations pour cette médaille bien méritée.

C'est avec joie que nous avons appris que Monsieur Jean MARENCO, beau-frère de Monsieur et Madame Albert BENOIT concierge à l'Hôtel TERMINUS à Nice, a été décoré de la Médaille de Vermeil du travail pour ses 46 ans de bons et loyaux services.

Toutes nos félicitations.

B I E N V E N U E

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à Madame et Monsieur Joseph BORELLI, Nouveau Chef de District des Eaux et Forêts et leur souhaitons, ainsi qu'à leurs enfants, un agréable séjour parmi nous.

A LA RETRAITE

Monsieur Henri GRAILLE et Monsieur Julien RAVEL, tous deux employés des Ponts et Chaussées en notre Ville, ainsi que Monsieur Jean-Baptiste ROBERT, employé à la Coopérative Laitière, viennent de prendre leur retraite.

Nous leur souhaitons bien volontiers de jouir d'une longue et heureuse retraite parmi nous.

=====

D E P A R T S

C'est avec regret que nous avons vu partir Monsieur et Madame Jean-Paul FOURNIER et sa famille pour Cannes, la Bocca.

Monsieur Jean VIANT de Guillaumes, employé des Ponts et Chaussées, vient d'être muté à Carros, Monsieur Paul MAGNAN de Péone est affecté comme cantonnier à Saint-Sauveur sur Tinée et Monsieur Norbert CLARY de Valberg à St Martin du Var.

Nous leur souhaitons à tous bon séjour dans leur nouvelle résidence.

S U C C E S A U X E X A M E N S

Ont été admis au baccalauréat :

M Jean-Paul RAVEL de Guillaumes
Melle Bernadette CLARY de Péone

M Bernard GRAILLE vient d'obtenir le D.U.E.L - Deuxième année de faculté (Section Italien)

d'ENTRAUNES, divers succès :

M Emile GIOVANNESCHI, élève au lycée technique des Eucalyptus a été reçu au brevet de technicien de fabrications mécaniques.

Melle Colette LIAUTAUD, licenciée es-lettres, a obtenu avec succès la Maîtrise de géographie.

M. André PAYAN, licencié es-lettres, a été admis au concours National de recrutement des professeurs de collège d'enseignement technique.

A l'heure où nous écrivons certains sont en train de présenter les épreuves orales. Nous leur souhaitons bonne chance.

Nos félicitations à tous ces brillants élèves.

=====

FOIRE CONCOURS DE GUILLAUMES

Pour la première fois, a eu lieu à Guillaumes une foire-concours le 9 Octobre. Cette manifestation n'avait pu être organisée jusqu'ici pour de multiples raisons mais cette année à l'initiative de quelques jeunes éléments des milieux agricoles, un Comité d'Organisation avait été mis en place il y a un mois dans ce but.

La réussite de cette manifestation a été réelle d'autant plus qu'il s'agissait d'une "première".

Le comité d'organisation présidé par Monsieur Jules GRAILLE, Conseiller Municipal de Guillaumes comprenait des représentants de toutes les Communes du Canton.

Pour Péone : MM Charles et Albert CLARY, Julien BELLIEUD ;

Pour Beuil : MM Charles POURCHIER, Albert ROBION, J.B POESY ;

Pour Daluis : MM J. BARHELEMY, Noël TAXIL ;

Pour Sauze : MM TROUCHE César, Marcel MAUNIER ;

Pour Villeneuve d'Entraunes : MM A. TOCHE, E.ARNAUD ;

Pour St Martin d'Entraunes : MM Norbert LIAUTAUD, C. PAYAN, E JAUBERT ;

Pour Entraunes : MM Marcel LIONS, Charles PAYAN ;

Pour Guillaumes : MM Marius RANCUREL, Yves NICOLAS, Henri TOCHE, GUERIN ;

En outre, ce Comité a été efficacement secondé par MM Jean-Claude AUTHEMAN, GUIBERT et MASSONI.

L'exposition a eu lieu sur le champ de foire pour le bétail et au Foyer Rural pour les menus produits.

Durant la matinée, le Jury présidé par M. MANCHIN, Secrétaire Général de la Fédération des Producteurs de Lait a examiné le cheptel.

A midi, un apéritif d'honneur réunissait au Foyer Rural sous la présidence du Docteur DURANDY, Maire de Guillaumes tous les participants de la foire-concours. Celui-ci a remercié tous les exposants ainsi que les personnalités présentes à Guillaumes ce jour.

Il convient de noter la présence de M Charles GINESY, Conseiller Général, Maire de PEONE, les Maires du Canton : MM Raoul MARCHETTI, Joseph ARNUAD, Louis RICHERME, et César TROUCHE. M. PERISSOL, Maire de BEUIL, était représenté par M. Albert ROBION, Conseiller Municipal. M Pierre JABOULET, Maire de CARROS, Président de la Fédération des Exploitants Agricoles, représentait en outre, la Chambre d'Agriculture et la Caisse Régionale de Crédit Agricole. M. CARLES, Adjoint au Maire de CONTES, Directeur du S.U.A.D, M. DELORME représentant la Mutualité Agricole, MM ARNAUD et PORCIER, Président et Directeur de la coopérative du Haut-Var.

M. ISNARDY, Conseiller Général de Puget Théniers, présent à l'ouverture de l'exposition n' a pu assister à l'apéritif d'honneur et a prié le Docteur DURANDY, de bien vouloir l'excuser. Le journal NICE-MATIN qui a assuré une large diffusion aux préparatifs de cette manifestation avait délégué sur place MM OFNER et René ROBERT.

Ensuite un repas a été servi à l'hôtel " Le Relais ", repas de soixante couverts apprécié par les convives et à la fin duquel M. Charles GINESY a pris la parole pour féliciter les organisateurs et assurer ceux-ci que le Département renouvellerait son aide financière l'année prochaine.

Enfin, la lecture du palmarès a eu lieu à 16 heures, dans la salle du Foyer Rural. Elle a été effectuée par M. MANCHIN, Président du Jury.

Nous vous donnerons plus loin ce palmarès en entier en ajoutant que M MANCHIN à la fin de la lecture des lauréats a ajouté que la qualité du bétail bovin et ovin était satisfaisante et plaçait le canton de Guillaumes à la tête des petites zones d'élevage du Département des Alpes-Maritimes. En ce qui concerne les bovins, il a estimé que le progrès observé était dû à l'acquisition de bétail de race Abondance et Tarine effectuée par les éleveurs du Canton depuis quelques années.

Une remarque analogue était ajoutée à ce jugement par M. GUIBERT, Moniteur d'élevage ovin qui convient de remercier pour l'aide efficace qu'il donne à nos éleveurs à longueur d'année.

Après la lecture du palmarès M. JABOULET a pris la parole pour tirer la conclusion de cette manifestation. Il l'a fait avec son éloquence habituelle exprimant sa satisfaction, son souci de maintenir l'Agriculture dans les zones montagneuses de l'arrière-pays niçois et son espoir quant à une action efficace des pouvoirs publics en vue d'obtenir de bons résultats.

Enfin, tout le monde s'est séparé, très satisfait de cette journée qui en plus de ce que nous venons de dire quant à son déroulement, a témoigné de l'union parfaite qui caractérise en ce moment les relations entre toutes les communes du Canton de Guillaumes. Avant de terminer ce bref résumé, il convient de remercier en plus des organisateurs, les personnes morales qui ont aidé financièrement le Comité d'Organisation à savoir : le Conseil Général, la Chambre d'Agriculture, la Mutualité Agricole, la Caisse régionale de Crédit Agricole, la Coopérative Laitière du Haut Var et enfin la Caisse Locale de Crédit Agricole de Guillaumes. Le montant des subventions accordées s'est élevé à la somme de 5.000 frs. Le montant des prix distribués en espèces représente une somme de 2.000 frs.

Ajoutons que ces prix seront répartis par le Jury et que leur distribution aura lieu le dimanche 17 Novembre à Guillaumes. Aux prix en espèces il convient d'ajouter les médailles offertes par le Ministère de l'Agriculture.

LE PALMARES

VACHES LAITIÈRES - Grand Prix (avec félicitations du jury et médaille d'argent de la Chambre d'Agriculture) M. Gabriel LIAUTAUD (St Martin d'Entraunes)
Premier prix : Charles PAYAN, Gabriel LIAUTAUD, César PAYANY.
2° et 3° prix : Prosper PAYAN, César PAYANY.

GENISSES - Grand prix (avec félicitations et médaille d'argent)
Césaire PAYAN

Premier prix : Charles PAYAN ; 2° prix : SALICIS
ST BRES - 3° et 4° prix : Jules GRAILLE (Guillaumes)

TAUREAUX - Grand prix (avec félicitations et médaillé d'argent)
Césaire PAYAN. 1er prix : Norbert LIAUTAUD (St Martin) 2° prix : SALICIS
et Jules GRAILLE ; 3° prix : Camille SEREN (Entraunes)

VEAUX : Prix unique : Norbert LIAUTAUD

BOEUFS : 1er prix : Camille SEREN ; 2° prix : Raymond SALICIS.

ANES : 1er prix : Fernand LIONS (Guillaumes) ; 2° prix : Edouard TOCHE (Guillaumes) 3° prix : Jean TOCHE (Guillaumes) ;

- FRUITS : Noix : Mme VIDAL (Sauze) 1er prix ;
Mme Marie BARTHELEMY (Daluis) 2° prix ;
Pommes : Mme BRUN (Villeneuve) 1er prix ;
A. TOCHE d° 2° prix ;
Raisin : Ch POURCHIER, prix unique ;
Miel ; Fernand TROUCHE, prix unique ;
- LEGUMES : Pommes de terre : A. TOCHE 1er prix
R. TROUCHE 2° prix ;
Potirons : Noël TAXIL, prix unique ;
Choux-rave : Julien MURRIS, prix unique ;
Choux : Jules GRAILLE, prix unique ;
Céréales ; Jules GRAILLE, prix unique ;
- LAPINS : 1er prix ; Henri CLARY (Péone) 2° prix ; Henri TOCHE
(Bouchanières)
- OVINS : Races Préalpes :
1er prix : J.P MAGALON Beuil (avec félicitations et médaille
d'argent) 2° prix : Louise CLARY ; 3° prix : Edouard TOCHE ;
4° prix : Francis NICOLAS .
- Race Péone :
BREBIS 1er prix : Rémy MANDINE, Esteing (avec félicitations et mé-
daille d'argent) 2° prix : Francis NICOLAS, Ernest AUTHEMAN ; 4° prix
Jules RAVEL ; 5° prix : Léon RANCUREL ; 6° prix : Hilarion GINOUSE.
- AGNELLES : 1er prix (avec félicitations et médaille d'argent) Rémy
MANDINE ; 2° prix : Joseph ROUBIN (Daluis)
- BELIERS : 1er prix (avec médaille de bronze : Francis NICOLAS ;
2° prix : Edouard COTTON, 3° prix : Edouard et Jean TOCHE ;
- MERINOS : Brebis, agnelles et béliers : trois 1er prix avec médaille de
bronze : Louis GUIBERT ;
Mâles châtrés : Julien BELLIEUD ;
- CROISEMENTS INDUSTRIELS : 1er prix : Armand NICOLAS ; 2° prix : Francis
NICOLAS, Primes de présentation : Armand NICOLAS et Louise
CLARY.
- CAPRINS : Primes de présentation : Fernand LIONS, JGs. BARTHELEMY,
Yves NICOLAS et Raymond GILLOUX.

Cette manifestation qui coïncidait avec la traditionnelle
foire du 9 octobre avait réuni à Guillaumes un nombre impressionnant
de véhicules. Grâce à la diligence de la Gendarmerie, tout s'est très
bien passé et nous tenons à remercier celle-ci de son aide efficace.

=====

DERNIERES NOUVELLES

NAISSANCE -

Nous apprenons avec joie, la naissance de Corinne, fille de M. Hubert GHIACCIONI et de Madamenée Danielle TASSAN, petite fille de M. Pierre TASSAN et de Madame née Laurence SIGAUD et arrière-petite fille de M. et Mme SIGAUD des Plans.

Nous présentons nos meilleurs voeux de bonheur à Corinne et nos félicitations aux parents.

DECES -

C'est avec peine que la population de Guillaumes a appris le décès de Madame Veuve Florence GRAILLE, le 30 septembre,

Elle s'est éteinte à l'âge de 88 ans après une vie de labeur consacrée à la ferme De là le Var.

Ses obsèques ont eu lieu à Guillaumes le 2 Octobre en présence de la population, des conseillers municipaux et des fonctionnaires de Guillaumes.

A ses fils, M. Jules GRAILLE, Conseiller Municipal, M. Justin GRAILLE, domicilié à Amélie les Bains, nous présentons nos très sincères condoléances ainsi qu'à M. Jean JONGET, qu'elle a élevé, et à toutes les familles touchées par ce deuil.

DISTINCTIONS -

C'est avec plaisir que nous avons appris que M.M Jean PAZZI et Wilmo PAPOCCHIA, viennent d'être l'objet d'une flatteuse distinction par l'attribution de la médaille d'honneur de la Jeunesse et des Sports à la suite des jeux olympiques de Grenoble.

Nous sommes heureux de féliciter M. Jean PAZZI, ancien champion de ski, Directeur compétent de l'Ecole de ski de Valberg.

Nos félicitations vont également à M. PAPOCCHIA, Vice-Président de l'Office du Tourisme et Président du Syndicat d'Initiative de VALBERG.

BIENVENUE -

Nous souhaitons la bienvenue à M. et Mme MARRE et à leur fils, nouveaux commerçants installés Place de Provence à Guillaumes.

Bienvenue également, à M. DECHAMPS, Ancien Commandant de Gendarmerie et à son épouse, originaires de Belgique, qui ont choisi Valberg pour leur retraite.

A tous, bon et long séjour.

=====

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

DE LA CHAPELLE DU COULET A ST-BRES

Le Conseil Municipal qui, primitivement et il y a environ huit ans, avait décidé la mise en vente de bien communal pour permettre la remise en état de l'Eglise de St-Brès, n'avait pas donné suite à l'époque à cette délibération pour diverses raisons, dont la principale était les difficultés administratives pour l'aliénation de ce bien consacré au culte.

Le nouveau Conseil Municipal avait repris, il y a deux ans, une décision analogue, qui vient d'être autorisée par Monsieur le Préfet après l'avis d'un nombre assez important de services administratifs en particulier le Ministre des Affaires Culturelles a été consulté et il a finalement accordé la mise en vente à la condition que cette Chapelle soit respectée dans son aspect actuel et dans son volume actuel.

C'est pourquoi, l'adjudication peut maintenant avoir lieu et elle a été fixée au lundi 28 Octobre 1968, à 11 heures, à la Mairie.

La mise à prix est fixée à la somme de 7.500 Frs.

Pour tous renseignements, les acquéreurs éventuels peuvent s'adresser à la Mairie pour prendre connaissance du cahier des charges.

=====

=====

=====

-

N° 27 - OCTOBRE 1968
Abonnement 10 F
CCP MARSEILLE 9040-18
Percepteur de Guillaumes

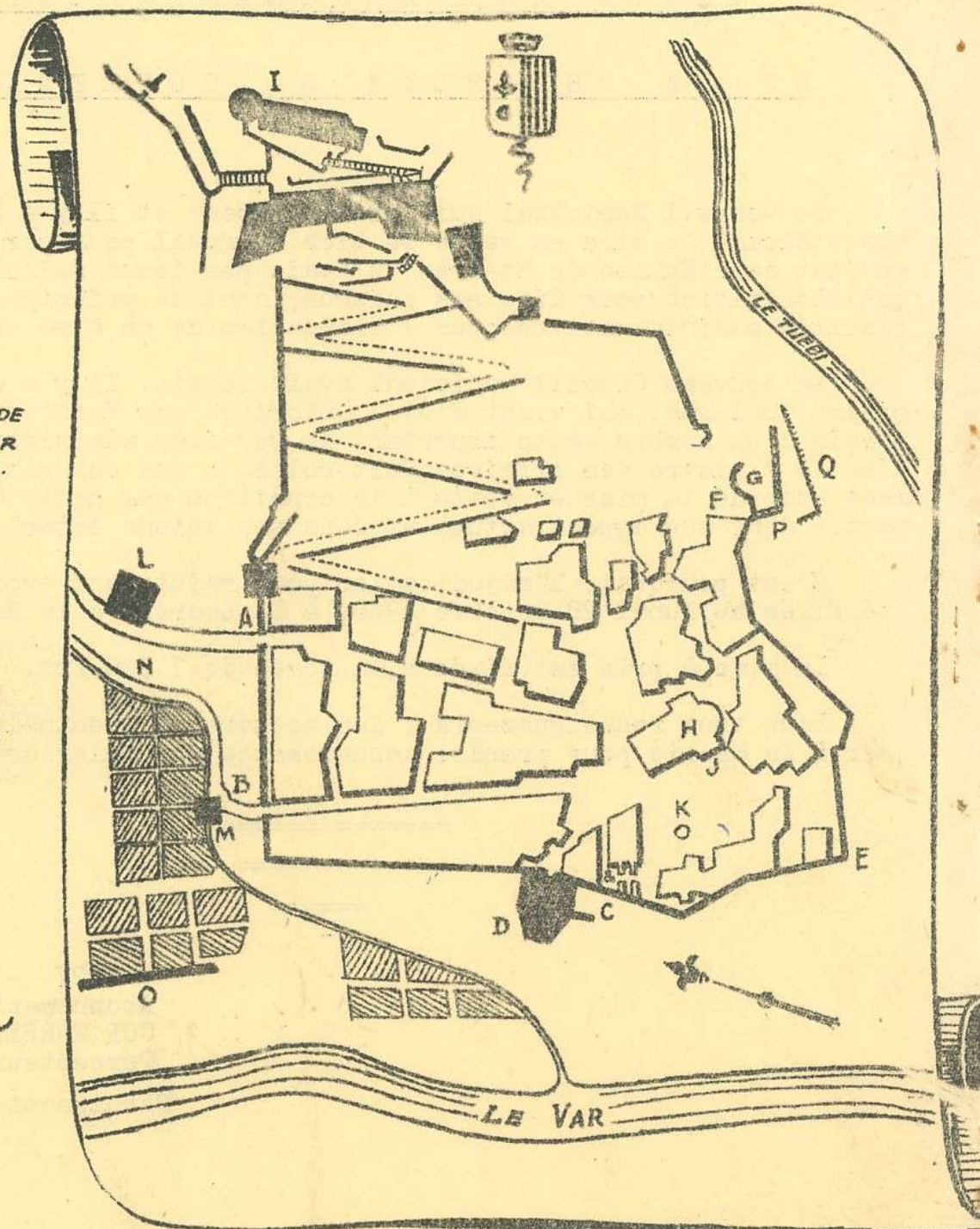
Paraissant en janvier
avril
juillet
octobre

PLAN DE LA VILLE & DU FORT DE GUILLAUMES

VIGUERIE DU COMTÉ DE PROVENCE

Légende de la Ville

- A. PORTE ST. JOSEPH
- B. PORTE DU MOULIN
- C. PORTE DE FRANCE
- D. PRISON & CORPS DE GARDE
- E. Emplacement de la TOUR emportée par le TUËBI.
- F. MAISON DU ROY
- G. LATRINE
- H. PAROISSE
- I. DONJON
- J. CLOCHER
- K. PUIT
- L. CHAPELLE ST. JOSEPH
- M. MOULIN
- N. CHEMIN DE PIÉMONT
- O. DIGUE
- P. FLANC & GALERIE
- Q. BARRICADE
- R. PRISON



(DOCUMENT ARCHIVES COMTÉ DE PROVENCE)